

COMPTES ANNUELS EN EUROS

Dénomination: **ATD QUART MONDE WALLONIE-BRUXELLES**

Forme juridique: Association sans but lucratif

Adresse: Avenue Victor Jacobs

N°: 12

Boîte:

Code postal: 1040

Commune: Etterbeek

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de Bruxelles, francophone

Adresse Internet: <http://www.atd-quartmonde.be/>

Numéro d'entreprise

BE0433477657

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

23-05-2005

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale* du

22-04-2017

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2016

au

31-12-2016

Exercice précédent du

01-01-2015

au

31-12-2015

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Documents joints aux présents comptes annuels:

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A-asbl 5.1.1, A-asbl 5.1.3, A-asbl 5.2.1, A-asbl 5.2.2, A-asbl 5.3, A-asbl 5.4, A-asbl 5.6, A-asbl 6

LISTE COMPLÈTE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation des ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES et, le cas échéant du représentant en Belgique de l'association étrangère

PYPAERT Isabelle, Marie, Guillaumine

volontaire permanent

rue Antoine de Saint-Exupéry 19

95540 Méry s/Oise

FRANCE

Début de mandat: 30-05-2016

Fin de mandat: 20-04-2020

Administrateur

DE KERCHOVE Georges Charles Hubert

Docteur en droit

Avenue L.Wiener 81

1170 Watermael-Boitsfort

BELGIQUE

Début de mandat: 30-05-2016

Fin de mandat: 20-04-2020

Administrateur

FOUBERT Dominique Marie Hubert Ch.B.

retraité
Hernestraat 30
1570 Galmaarden
BELGIQUE

Début de mandat: 30-05-2016

Fin de mandat: 20-04-2020

Administrateur Trésorier

HENDRICK Pierre Joseph Jean Ghislain

Docteur en Médecine
rue Potaarde 156
1082 Berchem-Sainte-Agathe
BELGIQUE

Début de mandat: 30-05-2016

Fin de mandat: 20-04-2020

Administrateur

DENAYER André Henri Pierre

employé de banque
Boulevard Léopold 64
7500 Tournai
BELGIQUE

Début de mandat: 30-05-2016

Fin de mandat: 20-04-2020

Administrateur

DAUCHET Thibault

Volontaire permanent
rue de Gerlache 13
1040 Etterbeek
BELGIQUE

Début de mandat: 30-05-2016

Fin de mandat: 20-04-2020

Administrateur Secrétaire général

CHARLIER Vinciane Marie P

rue de Savoie 5
1060 Saint-Gilles
BELGIQUE

Début de mandat: 30-05-2016

Fin de mandat: 20-04-2020

Président du Conseil d'Administration

VANDAMME François Marie Daniel Pierre Charles

.
rue du Noyer 336
1030 Schaerbeek
BELGIQUE

Début de mandat: 30-05-2016

Fin de mandat: 20-04-2020

Administrateur

SCALLIET Antoine

.
Place Bossut 5
1390 Grez-Doiceau
BELGIQUE

Début de mandat: 30-05-2016

Fin de mandat: 20-04-2020

Administrateur

VLEMINCKX Michèle

.
Louis Gunsstraat 42
3090 Overijse
BELGIQUE

Début de mandat: 30-05-2016

Fin de mandat: 20-04-2020

Administrateur

SCPRL M.C. DEBROUX - LEDDET & CO représentée par Marie-Chantal Debroux-Leddets (B00886)

Réviser d'Entreprises
av. J.F. Debecker 114

1200 Woluwe-Saint-Lambert
BELGIQUE

Début de mandat: 30-04-2016

Fin de mandat: 30-04-2019

Commissaire

* Par le conseil d'administration dans le cas d'une fondation / par l'organe général de direction dans le cas d'une association internationale sans but lucratif.

MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT

Mentions facultatives:

- Dans le cas où des comptes annuels ont été vérifiés ou redressés par un expert-comptable externe ou par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission:

A. La tenue des comptes de l'association ou de la fondation,

B. L'établissement des comptes annuels,

C. La vérification des comptes annuels et/ou

D. Le redressement des comptes annuels.

- Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.
-

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISÉS		20/28		<u>878</u>
Frais d'établissement		20		
Immobilisations incorporelles	5.1.1	21		
Immobilisations corporelles	5.1.2	22/27		<u>878</u>
Terrains et constructions		22		692
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		22/91		692
Autres		22/92		
Installations, machines et outillage		23		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		231		
Autres		232		
Mobilier et matériel roulant		24		186
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		241		186
Autres		242		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		261		
Autres		262		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	5.1.3/5.2.1	28		
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>132.719</u>	<u>99.907</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		2915		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	<u>92.529</u>	<u>77.405</u>
Créances commerciales		40	302	272
Autres créances		41	92.227	77.133
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		415		
Placements de trésorerie	5.2.1	50/53		
Valeurs disponibles		54/58	<u>38.889</u>	<u>21.284</u>
Comptes de régularisation		490/1	<u>1.301</u>	<u>1.218</u>
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	<u>132.719</u>	<u>100.785</u>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS SOCIAL		10/15	<u>20.795</u>	<u>20.713</u>
Fonds de l'association ou de la fondation		10	13.965	13.965
Patrimoine de départ		100		
Moyens permanents		101	13.965	13.965
Plus-values de réévaluation		12		
Fonds affectés	5.3	13		
Résultat positif (néгатif) reporté		14	6.830	6.748
Subsides en capital		15		
PROVISIONS	5.3	16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise		168		
DETTES		17/49	<u>111.924</u>	<u>80.072</u>
Dettes à plus d'un an	5.4	17		
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		179		
Productives d'intérêts		1790		
Non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		1791		
Cautionnements reçus en numéraire		1792		
Dettes à un an au plus	5.4	42/48	111.659	70.287
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	9.765	910
Fournisseurs		440/4	9.765	910
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	74.535	62.275
Impôts		450/3		
Rémunérations et charges sociales		454/9	74.535	62.275
Dettes diverses		48	27.359	7.102
Obligations et coupons échus, subsides à rembourser et cautionnements reçus en numéraire		480/8		
Autres dettes productives d'intérêts		4890		
Autres dettes non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		4891	27.359	7.102
Comptes de régularisation		492/3	265	9.785
TOTAL DU PASSIF		10/49	132.719	100.785

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation (+)/(-)		9900	497.238	588.801
Ventes et prestations		70/74	633.693	
Chiffre d'affaires		70	77	
Cotisations, dons, legs et subsides		73	629.580	
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61	136.455	145.529
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	5.5	62	560.107	587.314
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	878	361
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	205	79
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Résultat positif (négatif) d'exploitation (+)/(-)		9901	-63.952	1.047
Produits financiers	5.5	75	17	41
Charges financières	5.5	65		909
Résultat positif (négatif) courant (+)/(-)		9902	-63.935	179
Produits exceptionnels		76	79.801	10
Charges exceptionnelles		66	158	
Résultat positif (négatif) de l'exercice (+)/(-)		9904	82	189

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Résultat positif (néгатif) à affecter	(+)/(-)	9906	6.830	6.748
Résultat positif (néгатif) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	82	189
Résultat positif (néгатif) de l'exercice antérieur reporté	(+)/(-)	14P	6.748	6.559
Prélèvements sur les capitaux propres		791/2		
sur les fonds de l'association ou de la fondation		791		
sur les fonds affectés		792		
Affectations aux fonds affectés		692		
Résultat positif (néгатif) à reporter	(+)/(-)	14	6.830	6.748

**ANNEXE
ETAT DES IMMOBILISATIONS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXXX	72.061
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169		
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	8189		
	(+)/(-)		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	72.061	
Plus-values au terme de l'exercice			
	8259P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	8249		
	(+)/(-)		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
	8329P	XXXXXXXXXX	71.183
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	878	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	8319		
	(+)/(-)		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	72.061	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE			
	22/27		
DONT			
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	8349		

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

LISTE DES AUTRES ENTITÉS LIÉES

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE, FORME JURIDIQUE et pour les entités de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE
ATD Quart Monde Belgique ASBL Association sans but lucratif Avenue Victor Jacobs 12 1040 Etterbeek BELGIQUE

RÉSULTATS**PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL****Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Nombre total à la date de clôture	9086	17	15
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	16	14
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	21.899	19.747

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs	620	458.851	474.977
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	78.450	121.112
Primes patronales pour assurances extralégales	622	4.930	1.347
Autres frais de personnel	623	17.876	-10.122
Pensions de retraite et de survie	624		

RÉSULTATS FINANCIERS**Intérêts intercalaires portés à l'actif**

6503

Montant de l'escompte à charge de l'association ou de la fondation sur la négociation de créances

653

Montant par solde des provisions à caractère financier constituées (utilisées ou reprises) (+)/(-)

656

RELATIONS AVEC LES ENTITÉS LIÉES, LES ADMINISTRATEURS ET LES COMMISSAIRES

ENTITÉS LIÉES

Créances sur les entités liées

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

LES ADMINISTRATEURS ET LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ASSOCIATION OU LA FONDATION SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTITÉS CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Taux et durée des créances

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Codes	Exercice
9291	
9294	
9295	
9500	
9501	
9502	

LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

rémunération du commissaire : 1.863,40€ TVAC

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Les transactions qui sont contractées directement ou indirectement entre l'association ou la fondation et les membres des organes de direction, de surveillance ou d'administration

Exercice

RÈGLES D'ÉVALUATION

Les dettes et créances sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan, à leur valeur d'acquisition si leur montant dépasse 1.000 Euros (depuis l'exercice 2014) 250 Euros (avant celui-ci).

Taux d'amortissement

Aménagement d'immeubles	= 20 ans (5 % / an)
Matériel de bureau	= 5 ans (20 % / an)
Matériel informatique	= 3 ans (33 % / an)
Véhicules	
d'occasion	= 3 ans (33 % l'an)
neufs	= 5 ans (20% l'an)

Les placements de trésorerie éventuels sont évalués à leur valeur d'inventaire au 31 décembre telle que communiquée par la Banque auprès de laquelle les titres sont déposés.

Les liquidités sont évaluées à leur valeur réelle telle qu'elle apparaît sur les documents (ex : extraits de compte).

L'entité prend en compte =

à l'actif = des charges à reporter, produits acquis (subvention à recevoir)

au passif = des charges reportées et des subventions à reporter

MARIE-CHANTAL DEBROUX-LEDDET

ATD QUART-MONDE WALLONIE –BRUXELLES ASBL
ATD Vierde Werld België VZW

Réviser d'Entreprises
Avenue J.F. Debecker, 114
1200 Bruxelles

Avenue Victor Jacobs 12
1040 Bruxelles

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION ASBL ATD QUART MONDE WALLONIE-BRUXELLES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels, ainsi que les déclarations complémentaires requises. Les comptes annuels comprennent le bilan au 31 décembre 2016, le compte de résultats de l'exercice clos à cette date et l'annexe.

Rapport sur les comptes annuels – Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de l'association ATD QUART MONDE WALLONIE-BRUXELLES pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à € 132.718,41 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice à affecter de l'exercice de € 82,16.

Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes où résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne de l'association relatif à l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, et la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'association, les explications et informations requises pour notre contrôle.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ASBL ATD QUART MONDE WALLONIE-BRUXELLES au 31 décembre 2016, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

L'organe de gestion est responsable du respect par l'association de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations et des statuts de l'association, ainsi que des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons les déclarations complémentaires suivantes, qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes annuels:

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations.

Bruxelles, le 24 mars 2017

Commissaire

Marie-Chantal Debroux-Leddert

